

Informations de base	
2017/2935(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur l'état de droit à Malte Subject 8.30.10 Principes communs aux États membres, valeurs de l'UE Zone géographique Malte	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/11/2017	Débat en plénière	CRE link	
15/11/2017	Décision du Parlement	T8-0438/2017	Résumé
15/11/2017	Résultat du vote au parlement		
15/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2935(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Nature de la procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0596/2017	14/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0597/2017	14/11/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0438/2017	15/11/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)52	22/03/2018		

Résolution sur l'état de droit à Malte

2017/2935(RSP) - 15/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 466 voix pour, 49 contre et 167 abstentions, une résolution sur l'état de droit à Malte.

La résolution avait été déposée par les groupes PPE, ECR, ALDE, GUE/NGL et Verts/ALE.

Le Parlement a déploré que l'évolution de la situation à Malte ces dernières années suscite de **graves inquiétudes quant à l'état de droit, à la démocratie et aux droits fondamentaux**, y compris en ce qui concerne la liberté des médias et l'indépendance de la police et de l'appareil judiciaire. Il a demandé à la Commission d'établir **un dialogue avec le gouvernement maltais en ce qui concerne le respect de l'état de droit à Malte** et de veiller au respect des valeurs européennes.

Les députés ont en particulier fermement condamné l'assassinat le 16 octobre 2017, de **Daphne Caruana Galizia**, journaliste et blogueuse d'investigation maltaise spécialisée dans les questions de corruption. Ils ont demandé qu'Europol participe à l'enquête et demandé aux autorités maltaises de veiller à ce que la sécurité personnelle des journalistes et des **lanceurs d'alerte** soient protégés.

Les députés ont également souligné que **l'absence d'enquête de la police maltaise sur les révélations concernant les Panama Papers** et sur plusieurs allégations graves de corruption et de non-respect des obligations en matière de surveillance bancaire et de lutte contre le blanchiment de capitaux, représentait **une menace pour l'état de droit** dans cet État membre.

À ce sujet, la résolution a indiqué que la mission d'information organisée à Malte en février 2017 par le Parlement européen dans le cadre de son enquête sur les Panama Papers avait relevé un **faible nombre de condamnations et de saisies liées au blanchiment de capitaux à Malte** par rapport au nombre moyen de signalements envoyé à la police par la *Financial Intelligence Analysis Unit* (FIAU).

Les députés ont invité la Commission à vérifier que Malte se conformait bien à la troisième directive antiblanchiment et à la directive sur les exigences de fonds propres. Ils ont demandé à Malte et aux autres États membres de **veiller à ce que la lutte contre la fraude fiscale soit prioritaire** et soit dotée de toutes les ressources nécessaires.

Le Parlement a également rappelé sa préoccupation quant aux programmes de certains États membres de l'Union qui **octroient la citoyenneté** aux personnes qui investissent sur leur territoire, comme c'est le cas à Malte. Il a demandé à la Commission de surveiller les programmes de ce type dans les États membres.